

Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université

- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas du 16 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil
- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

## ARRÊTE

### Article 1. Composition

Le jury de l'examen du ***Diplôme d'Université : Économie et Management Publics : La protection sociale (formation continue)*** est composé comme suit :

Monsieur Jean MERCIER-YTHIER, Professeur des Universités - Président du jury  
Jacques ROUDIÈRE, Intervenant Professionnel

### Article 2. Publicité

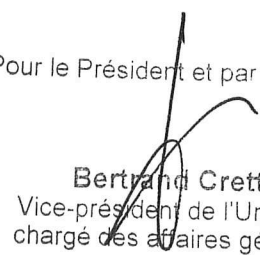
Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

### Article 3. Exécution

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 2026

Pour le Président et par délégation

  
Bertrand Crettez  
Vice-président de l'Université  
chargé des affaires générales

Stéphane Braconnier